



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY


CONSEIL MUNICIPAL
6 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 10 mars 2026

délibérations	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026-02-01	Décision modificative du budget n°1 – Budget Principal	Adoptée à l'unanimité
2026-02-02	Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale - Demande de subvention auprès du Département de la HAUTE-SAVOIE (CD 74)	Adoptée à l'unanimité
2026-02-03	Programme de travaux pour l'année 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-02-04	Approbation de la modification n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre de l'entreprise Fradet Ingénierie	Adoptée à la majorité absolue 15 pour 1 contre
2026-21-05	Modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en conformité avec le projet de territoire	Adoptée à l'unanimité
2026-02-06	- Adoption de l'avenant express n°2025-AR-28 à la convention reconductible n°2021-AR-42 de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune de Mieussy.	Adoptée à l'unanimité
2026-02-07	Adoption de la convention pluriannuelle de pâturage des alpages du plateau de Sommand	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 14 pour 2 contres
2026-02-08	Adoption des règlements d'occupation du domaine public et de la voirie	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 14 pour 2 contres
2026-02-09	Adoption de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact avec la Poste	Adoptée à l'unanimité
2026-02-10	– Approbation du projet New Deal pour le secteur Sommand – Implantation antenne 4G	Adoptée à l'unanimité
2026-02-11	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Marcelly Aventure	Adoptée à l'unanimité
2026-02-12	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association des parents d'élèves	Adoptée à l'unanimité
2026-02-13	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Mieussy Sibiril	Adoptée à l'unanimité
2026-02-14	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Haut Giffre Football Club	Adoptée à l'unanimité
2026-02-15	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Le Petit Cochonnet	Adoptée à l'unanimité
2026-02-16	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Vétérans de Mieussy	Adoptée à l'unanimité

2026-02-17	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Tennis Club	Adoptée à l'unanimité
2026-02-18	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Harmonie Municipale	Adoptée à l'unanimité
2026-02-19	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Ski Club Alpin	Adoptée à l'unanimité
2026-02-20	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Sommand Festival	Adoptée à l'unanimité
2026-02-21	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Foyer de Ski de Fond	Adoptée à l'unanimité
2026-02-22	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Ski Club Nordique	Adoptée à l'unanimité
2026-02-23	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Office de Tourisme	Adoptée à l'unanimité
2026-02-24	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Donneurs de Sang	Adoptée à l'unanimité
2026-02-25	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Comité des Fêtes	Adoptée à l'unanimité
2026-02-26	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association ACCA Mieussy	Adoptée à l'unanimité
2026-02-27	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Mieussy Patrimoine	Adoptée à l'unanimité
2026-02-28	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Athlétisme	Adoptée à l'unanimité
2026-02-29	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Bien Vivre à Mieussy	Adoptée à l'unanimité
2026-02-30	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Gym Loisirs	Adoptée à l'unanimité
2026-02-31	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association M'VTT	Adoptée à l'unanimité
2026-02-32	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Praz des Lys Sommand Ski Alpinisme	Adoptée à l'unanimité
2026-02-33	Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association UNC	Adoptée à l'unanimité
2026-02-34	Renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-02-35	Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)	Adoptée à l'unanimité
2026-02-36	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	Adoptée à l'unanimité
2026-02-37	Acquisition d'une partie de parcelle correspondant à l'emprise d'une route communale	Adoptée à l'unanimité

Liste affichée en mairie et publiée sur le site internet le 10 mars 2026

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞	
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESEQUELLES Séverine ✓	BUCCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-01 Adoptée à l'unanimité	FINANCES LOCALES – Décision modificative du budget n°1 – Budget Principal	

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la procédure budgétaire et à la nomenclature M57 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Mieussy, voté par le conseil municipal ;

Vu le projet de décision modificative transmis par les services financiers ;

La présente décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les crédits du budget primitif 2026 afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis son adoption. Conformément à la réglementation, elle modifie les autorisations budgétaires initiales pour intégrer des dépenses ou ressources nouvelles, ou pour procéder à des ajustements de crédits devenus nécessaires.

Les principales modifications proposées portent sur les sections de fonctionnement et d'investissement, détaillées ci-après selon la maquette M57.

Trois principales modifications sont apportées :

- Intégration des travaux bois et forêts non prévus au budget primitif 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0201-DE

- Remboursement de taxes d'aménagement suite à des permis de construire
- Régularisation des amortissements liés aux subventions d'équipement

Décision modificative n°1 :

Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Crédits ouverts après DM
Dépenses d'exploitation					
61524	011	Charges à caractère général : Bois et forêts	15 000,00	15 000,00	30 000,00
6227	011	Charges à caractère général : Frais d'actes et de contentieux	45 000,00	-18 000,00	27 000,00
6811	68	Provisions	20 000,00	11 000,00	31 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	1 349 213,38	14 000,00	1 363 213,38
				22 000,00	
Recettes d'exploitation					
7022	70	Produits des services : coupes de bois	10 000,00	16 000,00	26 000,00
7473	74	Dotations, subventions et participations : Participations département	0,00	6 000,00	6 000,00
				22 000,00	
Dépenses d'investissement					
10226	10	Dotations, fonds divers et réserves : Taxe d'aménagement	0,00	15 000,00	15 000,00
2128	21	Immobilisations corporelles : Autres agencements et aménagements	5 500,00	10 000,00	15 500,00
				25 000,00	
Recettes d'investissement					
28041482			10 000,00	11 000,00	21 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 349 213,38	14 000,00	1 363 213,38
				25 000,00	

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal 2026 telle que présentée, selon la maquette M57, section par section et chapitre par chapitre, pour les montants détaillés ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART



Le Maire,

Régis FORESTIER

<p>République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>♻️ Séance du 6 MARS 2026 ♻️</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 5 dont 5 excusés Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DELIBÉRATION N° 2026-02-02 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Finances locales - Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale - Demande de subvention auprès du Département de la HUAUTE-SAVOIE (CD 74)</p>																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante :

Forêt communale de : Mieussy
 Canton : Etroit Denté
 Parcelle : 33
 Volume de bois à exploiter par câble : 230 m3
 Type de câble envisagé : Câble mat
 Linéaire de câble estimé nécessaire : 339 ml
 Surface traitée par la coupe sylvicole : 2 ha

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts
 Le montant estimatif des travaux d'exploitation est 15 538 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

- La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 9 322.8 euros H.T. (travaux préfinancés par la Commune).
- Dépenses subventionnables pour l'installation du câble

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0202-DE

S²LOW

Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil D 74) pour l'exploitation des forêts par câble forestier est de 6 215.2 euros

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux d'installation du câble de débardage ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,


Didier JANCART

Le Maire,




FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DELIBÉRATION N° 2026-02-03 Environnement – Programme de travaux pour l'année 2026 Adoptée à l'unanimité																																																																									

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY – Adjointe au Maire

Madame CURDY donne lecture au Conseil Municipal d'un programme de travaux transmis par l'Office National des Forêts, concernant l'année 2026.

- Travaux sylvicoles (10.u) 1 346.40 euros TTC
Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre
- Travaux d'infrastructure 4 398.00 euros TTC
Curage mécanique de fossés bordiers
- Travaux d'infrastructure (secteur d'Herlionnaz) 1 830.00 euros TTC
Curage et entretien renvois d'eau
- Travaux Sylvicoles 8 214.60 euros TTC
Protection contre le gibier, mise en place de plants en conteneur en sol non travaillé au préalable avec création manuelle de potets, fourniture de plants de tilleur à grandes feuilles
- Travaux de maintenance (5.u) 7 308.00 euros TTC
Entretien périmètre

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0203-DE

S²LOW

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux pour l'année 2026 présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART



Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>🌀 Séance du 6 MARS 2026 🌀</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>				
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés</p> <p>Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES</p> <p>Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER</p> <p>Votants : 16</p> <p>Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
DELIBÉRATION N° 2026-02-04	COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de la modification n°1 à la				
Adoptée à la majorité absolue	mission de maîtrise d'œuvre de l'entreprise Fradet Ingénierie				
15 pour 1 contre					

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision du maire n°2025-44 en date du 1^{er} décembre 2025 portant attribution de missions de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Fradet Ingénierie pour aider à la conception de dossier de consultation des entreprises de la phase 2 des travaux de rénovation des façades et amélioration énergétique de la mairie ;

Vu le projet de modification n°1 ;

Considérant que cette mission complémentaire comprendra des prestations permettant à la commune de réaliser une demande d'aide financière au titre du Contrat Chaleur Renouvelable ;

Considérant que la délégation accordée à Monsieur le Maire l'autorise à signer toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le présent avenant est de 6,82 % ;

Considérant que le devis initial est d'un montant de 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC pour des missions d'aide à la conception du dossier de consultation et de suivi des travaux et de leur réception ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0204-DE



Monsieur le Maire présente une modification n°1 au devis relatif de maîtrise d'œuvre l'entreprise Fradet Ingénierie pour des prestations de réalisation de demande d'aide financière de la mairie pour une plus-value de 720,00 € H.T. soit 864,00 € TTC, lié notamment à des prestations nécessaires et non dissociables tels que prévus aux articles R. 2194-2 et 2194-3 du code de la commande publique.


Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à Adoptée à la majorité absolue 15 pour 1 contre

- **APPROUVE** la modification n°1 au marché relatif de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Fradet Ingénierie pour des prestations permettant à la commune de réaliser une demande d'aide financière au titre du Contrat Chaleur Renouvelable pour une plus-value de 720,00 € H.T. soit 864,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré le 06 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,


Didier JANCART



Le Maire,


Régis FORESTIER

<p>République Française</p> <p>Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés</p> <p>Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES</p> <p>Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER</p> <p>Votants : 16</p> <p>Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESEQUELLES Séverine ✓	BUCCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	
DELIBÉRATION N° 2026-02-05	Intercommunalité – modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en conformité avec le projet de territoire	
Adoptée à l'unanimité		

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
 VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi Engagement et Proximité),

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS),

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-17,

VU l'arrêté préfectoral n°2012292-0006 du 18 octobre 2012 portant création de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, modifié,

VU les révisions intermédiaires et dernières modifications des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), approuvés par l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0078 du 18 décembre 2025,

VU le projet de territoire validé par la délibération DEL2025_120 du Conseil communautaire du 10 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que le projet de territoire a clarifié certaines intentions politiques et souhait de « toilettage » des statuts qui nécessite une mise à jour de forme des statuts de la CCMG et de l'intérêt communautaire annexé,

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas d'opérer de nouveaux transferts de compétences mais d'ajustement de forme ou de précisions des statuts.

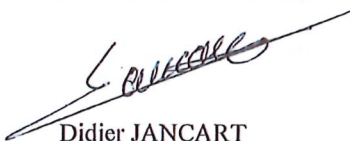
Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre tels que présentés en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART



Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p>				
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>					
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
DELIBÉRATION N° 2026-02-06	Administration générale - Adoption de l'avenant express n°2025-AR-28 à la convention reconductible n°2021-AR-42 de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune de Mieussy.				
Adoptée à l'unanimité					

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

VU la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste intercommunal du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74) au profit de la commune de Mieussy, référencée sous le n°2021-AR-42 ;

VU l'avenant express à la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la mairie de Mieussy, référencé sous le n°2025-AR-28, relatif à la mission « maintenance » des archives, lequel renouvelle la convention n°2021-AR-42 (Délibération n° 2021-20-05/04 du 20 mai 2021) à compter de la date de signature de l'avenant jusqu'au 31 décembre 2031 (n+5) et précise les conditions financières applicables pour l'année 2025, à savoir un tarif de 405 € par journée d'intervention et 210 € par demi-journée, pour les missions réalisées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Les tarifs peuvent être adaptés tous les ans par arrêtés du Conseil d'Administration du CDG74 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Mieussy de poursuivre le recours au service d'archiviste intercommunal du CDG 74 dans le cadre de la mission de maintenance des archives (mise à jour du classement, assistance, sensibilisation et initiation du personnel) ;

Après exposé et en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0206-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant express n°2025-AR-28 à la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune de Mieussy, annexé à la présente délibération, portant renouvellement de la convention n°2021-AR-42 et fixant les modalités d'intervention de l'archiviste intercommunal et les conditions financières applicables pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent nécessaire à son exécution.
- **INSCRIT** les crédits correspondants aux dépenses résultant de la mise en œuvre de cet avenant au budget communal, au chapitre et article appropriés relatifs aux prestations de services du CDG 74.
- **NOTIFIE** la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie et affichée conformément à la réglementation en vigueur.


Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés</p> <p>Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES</p> <p>Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER</p> <p>Votants : 14</p> <p>Madame Sophie CURDY et Monsieur Régis FORESTIER ne prennent pas part au vote</p> <p>Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESEQUELLES Séverine ✓	BUCCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	
DELIBÉRATION N° 2026-02-07	Administration générale - Adoption de la convention pluriannuelle de pâturage des alpages du plateau de Sommand	
Adoptée à l'unanimité		

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Les membres du conseil municipal sont informés du renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage sur les alpages du plateau de Sommand avec le Groupement Pastoral de Sommand.

Il convient de définir les tarifs de location des alpages en fonction de leur catégorie. Des évolutions réglementaires ont eu lieu depuis la signature de la convention actuelle en 2000, les valeurs locatives sont définies par deux arrêtés préfectoraux : l'arrêté n°DDT-2025-0430 en date du 06 février 2025 fixant les dispositions cadres applicables aux baux ruraux et aux conventions pluriannuelles de pâturages en Haute-Savoie et l'arrêté n°DDT-2025-1201 portant la fixation des valeurs locatives des terres, bâtiments agricoles et d'habitation en Haute-Savoie. Afin de soutenir les éleveurs du Groupement Pastoral dans les difficultés rencontrées ces dernières années (COVID, augmentation des charges et des matières premières, inflation et baisse de la consommation, etc.), la commission propose une augmentation de 155 % pour un loyer de 2 323,68 € par rapport au tarif appliqué jusqu'en 2025. En appliquant le barème préfectoral, l'augmentation aurait représenté plus de 900% d'augmentation.

	Surface pâtureable	Valeur	Montant/ha	Montant location	Proposition commission
Hauts Fleurys	84,19	33	18,92 €	1 592,78 €	398,20 €
Les Platières	70,06	45	25,80 €	1 807,44 €	451,86 €
Les Mouilles	46,93	45	25,80 €	1 210,72 €	302,68 €
Farquet	14,44	42	24,08 €	347,69 €	86,92 €
Ramaz	23,72	42	24,08 €	571,14 €	142,79 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026



ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0207-DE

Les Munes	56,64	51	29,24 €		
Chalet Blanc	3,5	51	29,24 €	102,33 €	25,58 €
Vanne	2,35	58	33,25 €	78,14 €	19,54 €
Le Coin	58,65	39	22,36 €	1 311,34 €	327,83 €
Les Charmettes	19,79	38	21,79 €	431,13 €	107,78 €
Les Planets	6,9	47	26,95 €	185,92 €	46,48 €
La Platière	21,68	26	14,91 €	323,16 €	80,79 €
TOTAL	387,17			9 294,71 €	2 323,68 €

VU la loi n°72-12 du 03 janvier 1972, modifiée par la loi 85-30 du 09 janvier 1985 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 481-1 du code rural ;

CONSIDERANT que la commune de Mieussy, propriétaire de terres à vocation pastorale, d'une superficie cadastrale totale de 631 ha 55 a 87 ca, souhaite mettre une partie à bail pour un usage exclusivement agricole ;

CONSIDERANT que le Groupement Pastoral de Sommand est intéressé à exploiter en tant que pâturage pour 600 bovins et 800 ovins maximum 405 ha 36 a de la superficie totale pendant les périodes du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.

CONSIDERANT que le pâturage constitue un mode d'exploitation agricole traditionnel et durable, contribuant à la valorisation des terres à vocation pastorale, à la préservation des écosystèmes naturels et au maintien de l'activité économique en milieu rural ;

CONSIDERANT que le groupement pastoral, constitué conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, a pour objet la gestion collective et rationnelle des surfaces pastorales mises à sa disposition ;

CONSIDERANT que l'exploitation des parcelles concernées par ledit groupement favorise une utilisation concertée des ressources fourragères, permet la prévention de l'enfrichement et des risques d'incendie, et participe à l'entretien des paysages ;

CONSIDERANT que cette activité s'inscrit dans une logique de développement agricole durable, conciliant production, protection de l'environnement et maintien du tissu socio-économique local ;

CONSIDERANT que l'exploitation de pâturage par le groupement pastoral est légalement fondée, économiquement justifiée et conforme à l'intérêt général.

CONSIDERANT que ce bail ne doit pas porter atteinte aux partages des usages relatifs aux activités touristiques « 4 saisons ».

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'abattement de 75% au tarif correspondant au loyer qui s'appliquera à la convention établie à compter de l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le montant annuel du loyer de pâturage de 2 323,68 € ;
- **DIT** que le loyer sera perçu avant le 15 novembre de chaque année ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

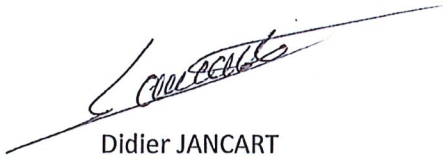
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0207-DE

S²LOW

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de pâturage des alpages profit de la commune de Mieussy, annexé à la présente délibération, avec le Groupement Pastoral de Sommand pour une période de neuf ans à compter du 1^{er} mai 2026 renouvelable par tacite reconduction par période de neuf estives ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent nécessaire à son exécution.


Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


Didier JANCART

Le Maire,


FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DELIBÉRATION N° 2026-02-08 Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 14 pour 2 contres</p>	<p>Administration générale - Adoption des règlements d'occupation du domaine public et de la voirie</p>																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code du Travail,

VU le Code l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code général des impôts,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,

VU la circulaire de la Direction Générale du Travail en date du 19 novembre 2014,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures de nature à assurer l'ordre et la sécurité publique ainsi que l'hygiène et la santé publique ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les conditions générales des occupations privatives du domaine public, liées aux commerces fixes, mobiles ainsi qu'aux travaux, chantiers, animations, marchés de façon que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics ainsi que des règles de sécurité publique et de circulation ;

CONSIDERANT que pour ces motifs et dans le respect des lois garantissant la liberté du commerce, ainsi que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public et de la voirie et de déterminer les réglementations suivantes ;

Après exposé et avoir délibéré,

**Le conseil municipal a adoptée à la majorité des suffrages exprimés 14 pour
2 contres :**

- **APPROUVE** les règlements d'occupation du domaine public et de la voirie annexés à la présente délibération ;
- **DIT** que les présents règlements entreront en application à compter du 1^{er} avril 2026.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,


Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DELIBÉRATION N° 2026-02-09 Adoptée à l'unanimité	Administration générale - Adoption de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact avec la Poste																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990 modifiée, La Poste s'appuie sur un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

C'est pourquoi La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Si les conditions d'un partenariat équilibré sont réunies, la Commune et La Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une « La Poste Agence Communale ». Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de La Poste suivi par un établissement de rattachement, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

La qualité de service est au cœur du contrat de présence postale, les articles décrits ci-dessous ont vocation pour l'ensemble des parties prenantes à permettre la mise en œuvre des attendus.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il s'agit du renouvellement de celle signée entre les deux parties en mai 2017 pour une période de 9 ans.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi n°90-568 du 02 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la Poste et des télécommunications, notamment son article 6 ;

VU la loi n°95-115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, notamment son article 29-1 ;

VU la délibération n°2017-18-05/21 en date du 18 mai 2017 portant création de l'agence postale de la commune de Mieussy ;

VU le protocole d'accord du 29 août 2023 relatif à l'organisation des agences postales communales et intercommunales signé entre l'AMF et la Poste ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'attachement à la proximité du service public sur tout le territoire communal ;

CONSIDERANT que la commune souhaite continuer le partenariat créé avec la Poste pour le maintien de l'agence postale au sein de la mairie ;

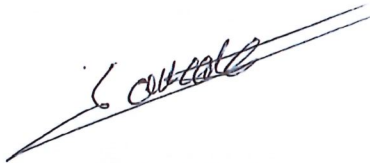
Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de partenariat pour la gestion d'un point de contact avec la Poste pour une période de neuf ans à compter de la signature de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART



Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESESQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">DÉLIBÉRATION N° 2026-02-10</td> <td>ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du projet New Deal pour le</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td>secteur Sommand – Implantation antenne 4G</td> </tr> </table>		DÉLIBÉRATION N° 2026-02-10	ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du projet New Deal pour le	Adoptée à l'unanimité	secteur Sommand – Implantation antenne 4G																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-10	ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du projet New Deal pour le																																																																								
Adoptée à l'unanimité	secteur Sommand – Implantation antenne 4G																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Objet : Installation d'un site de radiotéléphonie sur le plateau de Sommand

Le « New Deal Mobile » est un accord signé en 2018 entre l'État, le régulateur des télécoms (l'ARCEP) et les opérateurs mobiles. Il vise à éliminer les zones blanches, à améliorer la couverture de téléphonie mobile et d'internet mobile (4G) et à moderniser les réseaux existants.

Le secteur du plateau de Sommand a été désigné par un arrêté ministériel :

- *Identifiant le plateau comme zone grise (seul l'opérateur Orange y est actuellement implanté) ;*
- *Identifiant cinq points d'intérêt (Route de Roche Pallud, Le Crêt Rôti, l'Hôtel, l'Auberge de Sommand, Chalet isolé Chemin de Farquet) ayant une obligation de covisibilité directe avec les antennes du pylône ;*
- *Prévoyant l'utilisation des crédits du programme avant le 24 décembre 2026, à défaut de quoi ceux-ci seraient perdus.*

Le projet porte sur l'installation d'un site 4G multi-opérateurs (SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile). Concrètement, il s'agit d'un pylône de type treillis, d'une hauteur de 54 m, muni de deux nappes d'antennes.

Quatre sites, sous maîtrise foncière communale, ont fait l'objet d'une étude technique et de simulations de couverture. Il a été vérifié que l'implantation retenue ne contrevient pas aux pratiques existantes (ski, vol libre notamment).

Le projet retenu devra faire l'objet :

- d'un Dossier d'Information Mairie (DIM) ;
- d'une évaluation des incidences Natura 2000 ;
- d'une demande d'autorisation auprès de l'Office national des forêts (ONF) ;
- d'une demande de dérogation auprès de l'Équipe Projet Locale pour le déplacement du point d'intérêt « Le Crêt Rôti ».

L'ensemble des frais liés à l'implantation et aux procédures administratives est à la charge de l'opérateur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la parcelle cadastrée section OG n° 079 relève du domaine privé communal et peut, à ce titre, faire l'objet d'un bail civil ;

Considérant que l'implantation d'équipements de téléphonie mobile répond à un motif d'intérêt général tenant à l'amélioration de la couverture numérique du territoire et à la sécurité des usagers ;

Considérant que, dans le cadre du dispositif « New Deal Mobile », un arrêté ministériel a désigné le secteur du plateau de Sommand comme zone grise et a désigné l'opérateur SFR comme porteur du projet pour l'installation du dispositif de couverture.

Considérant l'arrêté ministériel et la demande de la société CIRCET, pour le compte de l'opérateur SFR ;

Considérant qu'après examen technique, visite sur site et négociation des modalités, un compromis a pu être trouvé pour une installation sur la parcelle communale cadastrée section OG n° 079, située route de Roche Pallud ;

Considérant que le contrat de bail, d'une durée de douze ans, renouvelable tacitement, prévoit la mise à disposition d'un emplacement de 72 m², pour l'installation d'un pylône destiné à recevoir des antennes ;

Considérant que le montant de la redevance est fixé annuellement à 2 500 € et qu'il sera indexé annuellement selon l'indice convenu au contrat ;

Considérant qu'une clause de démontage et de remise en état du terrain sera expressément prévue au bail en cas de cessation d'activité ou de non-renouvellement ;

Considérant l'intérêt de ce projet afin d'assurer une couverture du réseau satisfaisante sur la station de Sommand, notamment pour garantir la sécurité des usagers, favoriser le développement économique et assurer la pérennité des activités touristiques ;

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un emplacement de 72 m² sur la parcelle communale cadastrée section OG n° 079, d'une contenance de 26 958 m², à la société CIRCET, pour implanter un pylône destiné à recevoir des antennes de téléphonie mobile ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0210-DE

S²LOW

- **APPROUVE** les termes du contrat de bail joint en annexe à la présente délibération.
- **DONNE** pouvoir au Maire (ou à son représentant) pour signer, transmettre à l'opérateur tout document nécessaire à l'établissement du projet (DIM, autorisation d'urbanisme, plan cadastral, autorisation de raccordement électrique, etc.) et signer le prochain avenant à cette convention visant à identifier précisément la parcelle d'implantation du pylône.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026	
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESEQUELLES Séverine ✓	BUCCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-11	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Marcellly Aventure	
Adoptée à l'unanimité		

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Marcellly Aventure les locaux suivants :

- Une aire de stockage sise au presbytère, 410 route de Sommand,
- Le gymnase du groupe scolaire, 200 rue des écoles, Les Terres Blanches.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'ass
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0211-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', is written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-12 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association des parents d'élèves																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association des parents d'élèves le local suivant : une aire de stockage sise au presbytère, 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association des parents d'élèves ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0212-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jancart', written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026	
		L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,	
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART			
	Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓
		MOGEON Elise	✓
		MONTFORT Nadine	✓
		BUCCHARLES Christine	✓
		DUVAL Peggy	✓
		CUVILLIER Damien	✓
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-13	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Mieussy Sibiril		
Adoptée à l'unanimité			

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Mieussy Sibiril le local suivant : une aire de stockage sise au presbytère, 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_13-DE



Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Mieussy Sibiril ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', written over a horizontal line.


Didier JANCART

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Forestier', written over a horizontal line.

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																																						
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																																							
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td>✓</td> </tr> </tbody> </table>	Présent	Absent	✓		✓		✓		✓			✓		✓
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																															
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																																
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																																
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																																
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																															
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																															
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																																		
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																																		
Présent	Absent																																																																																						
✓																																																																																							
✓																																																																																							
✓																																																																																							
✓																																																																																							
	✓																																																																																						
	✓																																																																																						
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-14 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Haut Giffre Football Club																																																																																						

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à Haut Giffre Football Club les locaux situés au 694 route de l'Étroit Denté.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Haut Giffre Football Club ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0214-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																														
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																															
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARRO ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARRO Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		GABARRO Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓				MOGEON Elise	✓					MONTFORT Nadine	✓					BUCCHARLES Christine	✓					DUVAL Peggy		✓				CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓																																																																											
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓																																																																											
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓																																																																											
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓																																																																											
GABARRO Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓																																																																											
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																										
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																										
			MOGEON Elise	✓																																																																											
			MONTFORT Nadine	✓																																																																											
			BUCCHARLES Christine	✓																																																																											
			DUVAL Peggy		✓																																																																										
			CUVILLIER Damien		✓																																																																										
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-15 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Le Petit Cochonnet																																																																														

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Le Petit Cochonnet le local suivant : une aire de stockage située au 694 route de l'Étroit Denté.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Le Petit Cochonnet ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0215-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-16 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Vétérans de Mieuussy																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Vétérans de Mieuussy les locaux situés au 694 route de l'Étroit Denté.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Vétérans de Mieuussy

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0216-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jancart'.


Didier JANCART

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Forestier Régis'.

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p>				
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>					
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-02-17 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Tennis Club</p>			

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Tennis Club les locaux situés 696 route de l'Étroit Denté.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Tennis Club ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0217-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier JANCART', written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p>				
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>					
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-18	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Harmonie Municipale				
Adoptée à l'unanimité					

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Harmonie Municipale les locaux situés au 1 place de la Gare, au-dessus de la salle des fêtes.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Harmonie Municipale

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

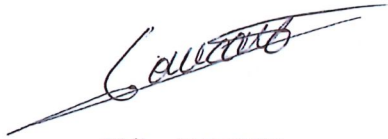
Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_18-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026				
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,					
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavler	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-19 Adoptée à l'unanimité		ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Ski Club Alpin			

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Ski Club Alpin les locaux situés 1 place de la Gare, sous la salle des fêtes et au 200 rue des Ecoles, Les Terres Blanches.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Ski Club Alpin ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

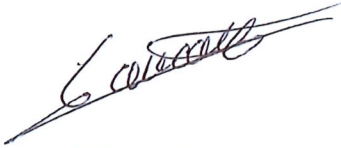
Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0219-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞				
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,					
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-20	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Sommand Festival				
Adoptée à l'unanimité					

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Sommand Festival le local dit « le Bûcher » au 1 place de la mairie.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Sommand Festival ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0220-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', written over a horizontal line.


Didier JANCART

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Forestier Régis', written over a horizontal line.

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 6 MARS 2026 🌀 L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																								
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-21 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Foyer de Ski de Fond																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Foyer de Ski de Fond les locaux au 145 chemin de Farquet.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Foyer de Ski de Fond

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0221-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', is written over a horizontal line.


Didier JANCART

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Forestier Régis', is written over the seal.

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 6 MARS 2026 🌀																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESESQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-22 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Ski Club Nordique																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Ski Club Nordique le local situé au presbytère, 410 route de Sommand ainsi que la mise en commun du local situé au 145 chemin de Farquet avec le Foyer de ski de fond.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Ski Club Nordique ;

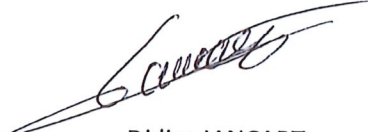
Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0222-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-02-23 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Office de Tourisme</p>																																																																							

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Office de Tourisme les locaux situés au 941 route de la Montagne et au 282 route de Roche Pallud.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Office de Tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026 26,

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0223-DE



Ainsi fait et délibéré
Et ont signé au re

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☪ Séance du 6 MARS 2026 ☪</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓				<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-02-24 Adoptée à l'unanimité</p>
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Donneurs de Sang</p>																																																																									

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Donneurs de Sang les locaux situés au 1 place de la Gare.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Donneurs de Sang ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0224-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">DÉLIBÉRATION N° 2026-02-25</td> <td>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Comité des Fêtes</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td></td> </tr> </table>		DÉLIBÉRATION N° 2026-02-25	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Comité des Fêtes	Adoptée à l'unanimité																																																																					
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-25	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Comité des Fêtes																																																																								
Adoptée à l'unanimité																																																																									

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Comité des Fêtes les locaux situés rue Sibiril.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Comité des Fêtes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0225-DE



Ainsi fait et délibéré,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART



Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 6 MARS 2026 🌀																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-26 Adopté à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association ACCA Mieussy																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association ACCA Mieussy le local situé au 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association ACCA Mieussy ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0226-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-02-27 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Mieuussy Patrimoine</p>																																																																							

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Mieuussy Patrimoine le local situé à la mairie, 1 place de la Mairie.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Mieuussy Patrimoine ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0227-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Jancart', is written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Forestier', is written over the seal.

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☪ Séance du 6 MARS 2026 ☪</p>				
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>					
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		
<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-02-28 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Athlétisme</p>			

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Athlétisme les locaux situés au 694 route de l'Étroit Denté et au 200 rue des Ecoles, Les Terres Blanches.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Athlétisme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

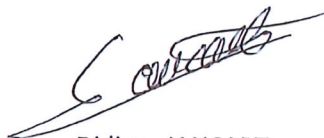
Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0228-DE

S²LO

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026 L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																								
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-29 Adopté à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Bien Vivre à Mieussy																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Bien Vivre à Mieussy le local situé au 1 place de la Mairie.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Bien Vivre à Mieussy ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0229-DE




Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">DÉLIBÉRATION N° 2026-02-30</td> <td>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Gym Loisirs</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td></td> </tr> </table>		DÉLIBÉRATION N° 2026-02-30	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Gym Loisirs	Adoptée à l'unanimité																																																																					
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-30	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Gym Loisirs																																																																								
Adoptée à l'unanimité																																																																									

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Gym Loisirs le local situé au 200 rue des Ecoles, Les Terres Blanches.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Gym Loisirs ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

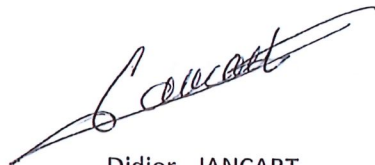
Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0230-DE

S²LO


Ainsi fait et délibéré,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ☞ Séance du 6 MARS 2026 ☞																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-31 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association M'VTT																																																																								

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association M'VTT le local situé au 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association M'VTT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

S²LOW

Ainsi fait et délibéré le 17/03/2026 ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0231-DE

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">DÉLIBÉRATION N° 2026-02-32</td> <td>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Praz des Lys Sommand Ski Alpinisme</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td></td> </tr> </table>		DÉLIBÉRATION N° 2026-02-32	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Praz des Lys Sommand Ski Alpinisme	Adoptée à l'unanimité																																																																					
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-32	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association Praz des Lys Sommand Ski Alpinisme																																																																								
Adoptée à l'unanimité																																																																									

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association Praz de Lys Sommand Ski Alpinisme le local situé au 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association Praz de Lys Sommand Ski Alpinisme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0232-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Jancart', written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,

A circular blue ink seal of the 'MAIRIE de MIEUS' (France 33016) with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 6 MARS 2026 🌀																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">DÉLIBÉRATION N° 2026-02-33</td> <td>ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association UNC</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td></td> </tr> </table>		DÉLIBÉRATION N° 2026-02-33	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association UNC	Adoptée à l'unanimité																																																																					
DÉLIBÉRATION N° 2026-02-33	ADMINISTRATION GENERALE – Adoption de la convention d'occupation des locaux avec l'association UNC																																																																								
Adoptée à l'unanimité																																																																									

RAPPORTEUR : Régis FORESTIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant la mise à disposition de locaux communaux et plus particulièrement l'encadrement des conditions d'octroi de mises à disposition à titre gracieux. En effet, le droit en vigueur ne permet pas à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de confier au maire par délégation la compétence pour conclure à titre gratuit les conventions de mise à disposition de biens appartenant à la collectivité territoriale. Dès lors, cette compétence ne peut être exercée que par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux à l'association UNC le local situé au 410 route de Sommand.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles ces salles sont mises à disposition de l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il est précisé que cette convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2027 puis est renouvelée de manière tacite.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux à l'association UNC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0233-DE



Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 MARS 2026																																																																								
L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
DELIBÉRATION N° 2026-02-34 Adoptée à l'unanimité	ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2026																																																																								

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY, adjointe au Maire

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du fait que la forêt communale n'est plus certifiée PEFC et que l'engagement doit être renouvelé.

Cette certification PEFC garantit la gestion durable de la forêt communale auprès des acteurs de la filière (financeurs, scieurs...).

Par cette démarche volontaire, la commune s'engage pour une gestion durable de son patrimoine boisé et contribue au développement des certifications BOIS DES ALPES ET BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL car PEFC est une condition d'accès à ces certifications qui garantissent la provenance des bois.

Cet engagement aura une durée de 5 ans, du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2031, et un coût de 852.81 euros pour ces 5 années.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler l'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1er janvier 2026 ;
- **S'ENGAGE :**

- À respecter les règles forestières durable en vigueur ;
- À accepter les visites de contrôle en forêt par P confidentiel à consulter tous les documents, conse permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur ;
- À accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourraient être appelées à être modifiées. Si tel est le cas, Monsieur Le Maire sera informé de ces éventuels changements et le choix de poursuivre son engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0234-DE

- **METTRE** en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conforme sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- **ACCEPTTE** que la participation de la commune au système PEFC soit rendue publique ;
- **INFORME** PEFC AURA dans un délai de 6 mois de toutes modifications de surfaces forestières;
- **ACQUITTE** de la contribution financière qui s'élève à 852.81 euros pour les 5 années de l'engagement.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,




Didier JANCART

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☪ Séance du 6 MARS 2026 ☪</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DELIBÉRATION N° 2026-02-35 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Ressources humaines - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)</p>																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.712-1 à L.714-8,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que l'avis du Comité social territorial n'a pu être recueilli pour des raisons de calendrier des réunions,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée :

- En Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents ne pouvant prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- En Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui peuvent y prétendre et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,

Considérant qu'il doit exceptionnellement être fait appel, à l'occasion d'une consultation électorale et en dehors des heures normales de service, à des agents de la collectivité,

Considérant que l'IFCE fait partie des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière et que seuls les agents employés par une commune sont susceptibles de la percevoir,

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

▪ **DECIDE :**

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

Cette indemnité pourra être attribuée aux agents relevant des catégories suivantes :

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité sera le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*) affecté d'un coefficient multiplicateur de 8.

Lorsqu'un agent est seul à pouvoir bénéficier de ce dispositif, la somme individuelle allouée pourra être portée au taux maximal possible, c'est-à-dire le quart (*ou le cas échéant le douzième*) de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*).

ARTICLE 2 : AGENTS CONTRACTUELS

Les contractuels de droit public exerçant des fonctions équivalentes pourront bénéficier de cette indemnité sur les mêmes bases.

ARTICLE 3 : PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Conformément au décret n°91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

Le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire est calculé au prorata du temps consacré, en dehors des heures normales de service, aux opérations liées à l'élection. Les taux maximaux applicables sont fixés par un arrêté ministériel du 27 février 1962 et dépendent du type d'élection.

ARTICLE 4 : VERSEMENT

Le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS. Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.

Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 074-217401835-20260306-DEL2026_0235-DE



ARTICLE 5 : DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10/03/2026.

ARTICLE 6 : CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. JANCART', written over a horizontal line.

Didier JANCART

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis FORESTIER', written over a horizontal line.

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☪ Séance du 6 MARS 2026 ☪</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la Sibiril en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents: 5 dont 5 excusés Pouvoirs : 2 Christine GABARROU ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Peggy DUVAL ayant donné pouvoir à Christine BUCCHARLES Absents : 3 Nicolas MAURE, Mélissa BERTHAUD, Damien CUVILLIER Votants : 16 Secrétaire de séance : Didier JANCART</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 16.5%;">Présent</th> <th style="width: 16.5%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓		GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓	GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy		✓																																																																	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓																																																																				
<p>DELIBÉRATION N° 2026-02-36 ADMINISTRATION GENERALE – Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)</p> <p style="text-align: center;">Adoptée à l'unanimité</p>																																																																									

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mieuussy est classée en zone de montagne conformément à la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Dans ce contexte, la commune a adhéré à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) afin de bénéficier de son accompagnement et de participer activement à la défense des intérêts des territoires de montagne.

Présentation de l'ANEM :

Créée en 1984, l'Association Nationale des Élus de la Montagne regroupe aujourd'hui plus de 6 000 élus de tous niveaux (maires, conseillers communautaires, départementaux, régionaux, ainsi que parlementaires) représentant environ 4 000 communes, 42 conseils départementaux et 7 conseils régionaux.

Missions et actions de l'ANEM :

L'ANEM a pour principales missions de :

- Défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne auprès des pouvoirs publics
- Promouvoir le développement équilibré et durable des six massifs français
- Participer à l'élaboration des politiques nationales liées à la montagne et à l'aménagement du territoire
- Représenter les élus de montagne dans les instances nationales et notamment au Conseil National de la Montagne
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement territorial

Intérêt pour la commune de Mieussy :

L'adhésion à l'ANEM permet à la commune de Mieussy de :

- Bénéficier d'une représentation forte et reconnue auprès des instances nationales
- Accéder à une information régulière sur les évolutions législatives et réglementaires concernant la montagne
- Participer aux réflexions et propositions sur les politiques publiques de montagne
- Échanger avec les autres élus de montagne sur les bonnes pratiques et les solutions innovantes
- Être accompagnée dans la défense de ses spécificités territoriales
- Accéder à des outils et ressources pour le développement local

Dans un contexte où les territoires de montagne font face à des défis importants (adaptation au changement climatique, maintien des services publics, attractivité, transition économique du tourisme), l'appartenance à un réseau structuré et reconnu comme l'ANEM constitue un atout stratégique pour la commune.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **RENOUVELE** l'adhésion de la commune de Mieussy à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le bulletin d'adhésion ;
- **INSCRIT** la dépense d'un montant de 723.90 € au budget communal 2026 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré le 6 mars 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,


Didier JANCART



Le Maire,


FORESTIER Régis